

Réouverture d'un chantier du BTP de niveau 1 en période de pandémie du COVID - 19

Les différentes étapes à suivre :

- ➡ Revoir la coordination sur chantier
- ➡ Actualiser le PPSPS
- ➡ Organiser le chantier
- ➡ Mesures sanitaires



Revoir la coordination sur le chantier

Vous devez prendre contact avec le coordonnateur SPS et vous assurer que son contrat de mission prend en compte des dispositions particulières liées à son intervention sur chantier dans un contexte de pandémie de Coronavirus ou modifier son contrat :

- **Accès au PGC, au Registre journal dans un local où sont mises en œuvre les mesures barrières – ou dématérialisation complète des supports ;**
- **Revoir le nombre de visites chantier pour vérifier le respect des mesures barrières par les différents intervenants et prévoir le signalement de toute personne présentant des symptômes à son employeur et au coordonnateur SPS pour s'assurer du respect de la mise en quatorzaine des personnes contact ;**
- **Au besoin, donner les moyens au coordonnateur de faire respecter les mesures barrières, voire d'arrêter les travaux, etc...**
- **Prévenir le médecin du travail de la reprise ainsi que l'inspection du travail, la CARSAT et l'OPPBTP.**



Organiser la coordination sur chantier



- Prévoir une réunion de CISSCT de reprise pour rappeler le contexte et les exigences de respect strict des règles barrières sur le chantier
- Réunir le CISSCT en conférence téléphonique ou prévoir une salle de réunion respectant les mesures barrières :
 - ➔ 1 mètre de distance entre les représentants entreprise/salarié
- Se laver les mains au savon ou soluté hydro alcoolique avant et après les réunions du CISSCT
- Afficher les consignes, les rappeler à chaque réunion de chantier et prise de poste.

Actualiser l'évaluation des risques et intégrer le risque de transmission du COVID – 19

Le coordonnateur doit demander aux entreprises d'actualiser leur PPSPS en intégrant les mesures barrières prises pour supprimer le risque de propagation du virus :

- ➔ Limiter la co-activité ;
- ➔ Définir les règles de nettoyage des matériels et matériaux dont l'usage serait alloué à différents corps de métier ;
- ➔ Prendre des mesures concernant le nettoyage des installations sanitaires, locaux de restauration, de la mise à disposition d'eau, de moyens de lavage et d'essuyage ;
- ➔ Mettre à jour le RJC et rappeler les consignes des mesures barrières à respecter ;
- ➔ Harmoniser les PPSPS en les intégrant au PGC et en l'adaptant ;
- ➔ S'assurer que les intervenants disposent de leur autorisation de déplacement professionnel.



Organiser le chantier

- Des mesures d'organisation du chantier peuvent aboutir à interdire strictement l'intervention simultanée des différents corps d'état en privilégiant une intervention successive de ces derniers ;
- Des consignes claires doivent être prises en cas d'utilisation successive de moyens de protection collective, d'outils :
 - ➔ un nettoyage doit être effectué après les interventions en cas de contact.
- Agir sur les flux de circulation pour supprimer les croisements, agir sur les accès.
- Des opérations doivent être reportées si elles ne permettent pas un respect des mesures barrières ;
- Des moyens de manutention mécaniques doivent être mis en place chaque fois que nécessaire.



Mesures sanitaires



- Installations sanitaires nettoyées plusieurs fois par jour avec eau, moyen de lavage, essuyage à usage unique
- Garantir les mesures barrières dans les vestiaires et les cantonnements destinés à la restauration (*planning d'occupation/rotation..*)

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades